

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue au 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, le 14 janvier 2026 et présidée par le préfet, M. Vincent Deguise, à laquelle assistaient la Conseillère régionale et les Conseillers régionaux : M. Michel Aucoin, M. Denis Benoît, M. Alain Chapdelaine, M. François Martin, M. Sylvain Dupuis, M. Richard Gauthier, Mme Marie Léveillée, M. Michel Péloquin, M. Patrick Péloquin et M. Richard Potvin.

---

### RÉSOLUTION 2026-01-21

#### **Modification de la résolution 2025-11-295 relative aux priorités d'intervention 2025-2026 dans le cadre du FRR (ajout d'une priorité relative à la vitalisation du territoire)**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-295 adoptée par le Conseil de la MRC à sa séance du 19 novembre 2025 concernant l'adoption des priorités d'intervention annuelles 2025-2026 dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - *Développement territorial* et Volet 3 - *Vitalisation*;

CONSIDÉRANT l'entente relative au développement territorial et de vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) que la MRC a signé le 8 décembre 2025 avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7.1.1 de cette entente la MRC doit adopter, par résolution, au moins une priorité d'intervention concernant la vitalisation pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le conseiller en développement régional du MAMH recommande d'ajouter cette priorité à la liste de nos priorités afin d'assurer un arrimage complet avec le volet 3 qui vise l'amélioration durable du cadre de vie des communautés en défi de vitalisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier la résolution 2025-11-295;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL RICHARD POTVIN  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL FRANÇOIS MARTIN**

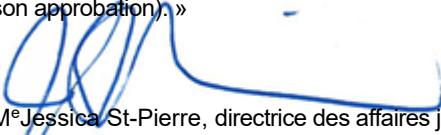
Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2025-11-295 pour y ajouter la priorité d'intervention suivante :

4. Assurer la vitalisation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

« Je soussignée, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation). »

  
M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière  
Ce 15 janvier 2026

---

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue le 19 novembre 2025 et présidée par le préfet, M. Vincent Deguise, à laquelle assistaient la Conseillère régionale et les Conseillers régionaux : M. Michel Aucoin, M. Denis Benoît, M. Alain Chapdelaine, M. Sylvain Dupuis, M. Richard Gauthier, M<sup>me</sup> Marie Léveillée, M. François Martin, M. Michel Péloquin, M. Patrick Péloquin, M. Richard Potvin et M. Gilles Salvias.

---

### RÉSOLUTION 2025-11-295

#### **Adoption des priorités d'intervention annuelles 2025-2026 dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 Développement territorial et Volet 3 Vitalisation**

CONSIDÉRANT l'entente de développement territorial à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que ladite entente de développement territorial vise à établir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion du montant provenant du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation, et à définir le rôle et les responsabilités de la MRC dans l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la MRC doit identifier ses priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2025-02-65, a adopté sa Planification stratégique 2025-2030;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, le personnel et les partenaires de la MRC ont contribué à l'élaboration de cette planification stratégique, laquelle établit la vision, la mission, les aspirations et les valeurs de la MRC;

CONSIDÉRANT que les orientations et aspirations définies dans cette planification stratégique servent de cadre pour établir et adopter les priorités d'intervention annuelles;

CONSIDÉRANT que les priorités d'intervention visent à renforcer la cohésion sociale, à stimuler la vitalité économique, à adapter les territoires aux enjeux environnementaux et à promouvoir une gouvernance efficiente et inclusive;

...2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL GILLES SALVAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL PATRICK PÉLOQUIN**

Que le Conseil de la MRC adopte les priorités d'intervention 2025-2026 comme suit :

1. Adapter nos territoires aux changements climatiques

- Mettre en œuvre un schéma d'aménagement innovateur et durable;
- Assurer une gestion proactive des cours d'eau;
- Valoriser les milieux naturels et promouvoir des comportements responsables;
- Soutenir le développement des énergies renouvelables.

2. Accroître notre vitalité économique

- Favoriser l'implantation d'entreprises de transformation intégrées à la chaîne de valeur régionale;
- Animer nos cœurs de villes et villages;
- Assurer un transport fluide et sécuritaire des biens et des personnes.

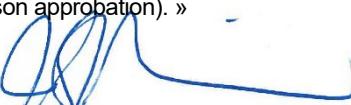
3. Bâtir un « vivre-ensemble » inclusif

- Encourager les initiatives d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants;
- Développer un réseau de transport actif et collectif;
- Renforcer l'identité régionale par le soutien à la culture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

« Je soussignée, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation). »

  
M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière  
Ce 24 novembre 2025

---